

LE BILINGUISME ET L'UNITÉ NATIONALE

Dans l'enquête générale de l'*Action française* sur le bilinguisme, nous sommes appelé à faire l'examen particulier du bilinguisme au point de vue de l'unité nationale. Commençons par poser le sujet et le bien préciser, pour ne pas aboutir à de lamentables équivoques.

« Le bilinguisme et l'unité nationale » peuvent s'entendre de plusieurs façons.

1o La connaissance générale des deux langues parlées au Canada est-elle essentielle à l'union des deux peuples qui l'habitent ?

2o L'usage officiel des deux langues, usage loyal et conforme au texte et à l'esprit du pacte fédératif, suffirait-il à cette union ?

3o Par « unité nationale » peut-on entendre l'unité de la race canadienne-française, et chercher alors ce que peut faire à cette unité la connaissance généralisée des langues française et anglaise ?

* * *

L'unité nationale des Canadiens français ! Cette dernière acception serait sans doute repoussée, avec un égal dédain, par les impérialistes britanniques et le Canadiens-tout-court, qui se piquent de n'être ni provincialistes, ni étroits. Des premiers je n'ai cure. Et, des Canadiens-tout-court, je ne me soucierais davantage, s'ils n'étaient que les fils suspects de la nationalité, politiciens pour la plupart sans principes, se réclamant exclusivement de la grande patrie confédérée pour n'être pas tenus de servir

nos intérêts catholiques et français. Mais, puisque quelques serviteurs de ces mêmes intérêts en viennent presque à nous conseiller d'abdiquer nos aspirations devant le rêve politique de 1867, les Canadiens français feront bien de se rappeler que « l'unité nationale » a pour eux un sens particulier. Héritiers de la vocation religieuse du peuple de France — Monseigneur Pâquet a déjà souligné l'importance de cet héritage et Benoît XV, le pape de la paix, mais aussi le pape de l'évangélisation, l'a reconnu avec bonheur — la sublimité de cette vocation nous rend justifiables de concentrer nos efforts à développer, à fortifier et rendre meilleur le peuple qui l'incarne, plutôt qu'à poursuivre une chimère politique. La Confédération de 1867 passera, comme passèrent l'Union de 1840, le régime de 1791 et celui de 1774; mais il importe que notre race apostolique demeure. D'où la nécessité, il me semble, de respecter la hiérarchie des problèmes, et, par conséquent, de ne négliger aucun de nos devoirs envers les intérêts catholiques et français, dont nous avons la garde, sans nous laisser absorber par nos devoirs envers la Confédération. Une confédération n'est pas d'ailleurs, en soi, une patrie proprement dite. Par sa définition même, elle est plutôt un groupement de patries. Continuons l'oeuvre de Champlain, de Maisonneuve, des Bienheureux de Brébeuf, Lalemant et de leurs compagnons, avant de perdre tout notre temps à étançonner celle de Macdonald, de Cartier, de Tupper, de Laurier, et de tous les ministres ou sénateurs dont l'intérêt personnel est lié à ce régime.

Sans doute, la durée de ce régime politique ne nous est pas indifférente; il n'est pas dépourvu d'avantages, s'il offre pour nous de graves inconvénients. Et nous

ne voulons rien faire pour le détruire. Mais nous nous insurgons contre la pensée d'orienter tout l'effort de notre peuple à le maintenir. Sauvegardons les intérêts qui demeurent avant ceux qui passent. Entretienons la voie difficile, difficile depuis 1760, mais droite et lumineuse de nos fondateurs et de nos saints, plutôt que le sentier facile, mais froid et sombre de Cartier et de Macdonald, où nous trottinerons toujours en minorité méprisée. Et particulièrement, n'allons pas, sous prétexte d'unité canadienne, nous prêter à un bilinguisme sans mesure qui mettrait en péril notre véritable identité ethnique.

* * *

Examinons, maintenant, s'il est vrai que la connaissance générale des deux langues parlées en Canada soit essentielle à l'union des deux peuples qui habitent le pays?

On connaît l'antienne propagée par les voyageurs de « bonne entente » et quelques pédagogues trop complaisants : Que tous les Canadiens apprennent les deux langues; qu'ils puissent se parler et se comprendre et toutes les causes de mésentente s'évanouiront; l'unité nationale sera faite.

Que penser de pareilles affirmations? Nous laissons de côté, en ce moment, le grave péril que peut constituer pour le groupe canadien-français, un bilinguisme aussi généralisé. D'autres collaborateurs de l'enquête sont chargés de ce soin. Voyons seulement ce que peut le bilinguisme pour la bonne entente entre les deux races.

Nous concédons volontiers que bien des préjugés, bien des sujets de querelles peuvent se dissiper entre

les hommes, lorsqu'il leur est donné de se parler, de s'expliquer et de se comprendre. Et nous n'allons pas jusqu'à nier la partielle bienfaisance de quelques banquets ou réunions de « bonne-entente », non plus que les incontestables succès obtenus par M. le sénateur Belcourt, au moyen de la *Unity League*. A condition de se parler franchement et d'apporter de part et d'autre, et du côté anglais surtout, une volonté loyale de s'éclairer, ces échanges de visites et de discours peuvent produire quelques bons résultats.

Mais voici bien le point essentiel : Est-il nécessaire, pour en arriver là, de rendre les deux races universellement bilingues ? Faudra-t-il appeler toute la nation à siéger, un de ces jours, en quelque vaste sur-parlement ou en quelque phénoménal banquet où le petit pêcheur français du Labrador coudoiera le grand horticulteur anglais de la Colombie britannique ? Gardons le sens des réalités. Quand il faut délibérer sur leurs intérêts respectifs, il suffit aux peuples, ce nous semble, de prendre contact par leurs élites ou par leurs chefs. Les grandes masses démocratiques, qui ont tant innové en diplomatie, n'ont pas encore appris, que nous sachions, à s'aborder d'autre façon. Mais, alors, qui oserait soutenir que, pour ces rencontres, il soit besoin de prêcher à tous les Canadiens français l'opportunité ou la nécessité du bilinguisme ? Dans tous ces derniers voyages de « bonne-entente », de quel côté a-t-on trouvé ceux qui ne comprenaient pas les autres ? Le nombre de nos hommes publics qui savent et parlent l'anglais, n'est-il pas déjà plus que suffisant pour ces rencontres diplomatiques ? Et est-ce bien à nous qu'il faut prêcher le bilinguisme en vue de l'unité nationale ?

Voudrait-on la connaissance des deux langues à ce point répandue parmi les Canadiens français du Québec, que chacun pût lire les journaux, les revues, les livres de langue anglaise? Ceux qui osent formuler ces vœux chimériques, parlent tout come si nous étions les premiers responsables du désaccord national, et que, nous d'abord, eussions besoin de nous éclairer sur la pensée de nos compatriotes anglo-saxons. Se rappelle-t-on l'histoire de cette petite fille de Hull, âgée de treize ans, qui naguère attendit en vain deux heures et demie dans les bureaux de la Compagnie des tramways d'Ottawa, parce qu'elle persistait à demander ses billets en français? Son aventure symbolise nos difficultés de races. Le désaccord national n'existait pas, cette fois, dans l'ignorance du bilinguisme. La jeune fille était bilingue... Et d'ailleurs, voit-on notre habitant et notre ouvrier qui n'ont, comme les paysans et les ouvriers de partout, que le temps de lire leur journal, ajouter à cette lecture un journal d'une langue étrangère et s'enfoncer même dans les revues et les livres anglais? Non, ce sont là loisirs de professionnels et de bourgeois lettrés. Et, chez nous, le nombre n'est-il pas assez grand de ceux qui peuvent se tenir au courant de la production intellectuelle anglo-canadienne? Et le souhait à faire n'est-ce pas plutôt qu'un nombre égal d'Anglo-canadiens puisse prendre contact avec la pensée canadienne-française?

* * *

Mais supposons le bilinguisme devenu universel au Canada, croit-on que pour cela l'entente entre les races en deviendrait plus parfaite? Commentant le discours de Mgr Pâquet prononcé en 1902, à l'occasion du cinquantenaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec,

M. le chanoine Chartier écrit que l'apostolat n'est point affaire de langue, mais d'âme en définitive.¹

Il paraît bien en être ainsi de l'union nationale au sein d'une nation mixte. Affaire d'âme tout d'abord et non de langue. Les Irlandais d'Irlande parlent l'anglais depuis des siècles. Ce phénomène les a-t-il rapprochés des Anglais ? Les éléments divers d'une nation mixte forment une communauté unie dans la mesure où ils partagent le même idéal national, où ils s'entendent sur l'être et la destinée de la patrie, où ils trouvent à leur union un intérêt mutuel. J'insiste en particulier sur cette dernière condition, raison même des alliances fédératives. Aucun peuple ne se fédère à un autre pour se laisser absorber au profit du plus fort, mais, parcequ'au moyen de la fédération, il espère sauvegarder mieux son entité nationale. On peut dire la même chose des alliances internationales ; ce n'est pas la communauté de langue qui les provoque, mais l'intérêt commun.

Or, voilà bien, dans notre pays, les causes profondes du désaccord. L'union nationale n'existe point, au Canada, non par défaut de bilinguisme, mais par défaut d'entente entre les deux races sur quelques points essentiels. Elles ne s'entendent ni sur l'idéal national ni sur l'idée de patrie, et, chose plus grave, l'un des associés de 1867 a conscience d'avoir fait, ce jour-là, un marché de dupes. Fidèles à la pensée des fondateurs de la Confédération, les Canadiens français n'ont d'autre patrie que le Canada ; ce grand pays suffit aux horizons de leur patriotisme. Les Anglo-Canadiens, au contraire, ne voient dans notre pays qu'un satellite ou qu'un domes-

¹ *Bréviaire du Patriote canadien-français.*

tique de l'empire anglais et sont toujours prêts à sacrifier la patrie canadienne à la mégalomane anglo-saxonne.

Ce n'est pas tout. Les Canadiens français n'ont plus le sentiment que la constitution actuelle du pays leur est une protection. Il n'est point de tracasseries ni de lésineries que leurs alliés n'aient apportées à l'application de l'article 133 sur l'usage officiel des deux langues. L'Etat fédéral ne reconnaît plus de droits à leur langue en dehors du Québec, après avoir pourtant convenu, à Londres, en 1870, de l'article 23 pour la protection du français au Manitoba. Il prétend maintenant les parquer dans leur province, comme des citoyens indésirables et comme dans les limites d'une *réserve* sauvage. Faisant écho à la politique fédérale et quelquefois la devançant, dans presque toutes les provinces à majorité anglo-saxonnes, autorités politiques et autorités religieuses de langue anglaise oppriment les Canadiens français, leur refusent du français à l'école ou à l'église et les obligent, pour la conservation de leur langue, à de coûteux sacrifices et aux pires humiliations. On l'a dit : la situation est telle que ces minorités françaises doivent combattre aujourd'hui, non pour la défense de l'un ou l'autre de leurs droits, mais pour un enjeu aussi grave que leur survivance.

Croit-on que de pareils traitements et de pareils dénis de justice ne blessent pas jusqu'au fond de l'âme une race fière, respectueuse du droit des autres et qui ne se reconnaît devant son alliée de 1867, aucune sorte d'infériorité? Et nous laissons de côté ces législations fédérales qui ne tiennent aucun compte du sentiment ni des institutions du Québec, de ces lois qui minent sourdement notre code civil, ou de ces autres, comme le vote féminin et le divorce, qui battent en brèche le bastion de

la famille catholique. La situation est telle, ajouterons-nous, que si la Confédération était à refaire aujourd'hui, aucun homme politique canadien-français ne serait assez puissant pour l'imposer à ses compatriotes.

Nous ne saurions trop le redire : là, et là seulement, se trouvent les causes de nos mésententes. Point d'union nationale au Canada, aussi longtemps que ce pays ne sera pas devenu, pour les Anglais comme pour nous, l'unique patrie ; aussi longtemps que nous-mêmes n'aurons pas recouvré notre foi en la Confédération. Le bilinguisme n'est pour rien ou peu de chose en tout cela. Nous l'avons démontré : ce n'est pas affaire de langue mais d'idéal politique et de respect du droit. Et à qui fera-t-on croire que les Canadiens français, bilingues plus que tout autre groupe en ce pays, pourraient faire disparaître le mal ou simplement l'atténuer en apprenant encore un peu plus d'anglais ?

Les Canadiens français doivent avoir le courage de se rendre cette justice qu'en ce pays ils n'ont jamais violé le droit des autres. Ils ne sont les auteurs ni des lois Greenway et Norris ni du Règlement XVII. Quelques gazettes de chez nous dénoncent bien parfois ce qu'elles appellent les « extrémistes » ou les « provincialistes chauvins », mais avec une légèreté d'esprit qui laisse voir l'envie d'être désagréable beaucoup plus que d'être juste et véridique. On nous a demandé plus récemment de savoir subordonner notre patriotisme aux justes exigences du patriotisme canadien. Mais on a oublié de nous dire quels holocaustes le patriotisme canadien peut bien exiger de notre particularisme. Que ne conserve-t-on plutôt son encre ou son éloquence pour rappeler à nos associés politiques les conditions de l'union nationale. Et, par exemple, que l'on con-

seille aux Anglo-Canadiens d'apprendre autant de français que nous apprenons d'anglais; qu'on les exhorte à lire un peu plus souvent nos revues et nos journaux, j'entends nos vrais journaux, ceux qui méritent ce nom; que les oeuvres de notre littérature ne leur soient pas totalement inconnues; qu'ils fassent commencer notre histoire quelques années au moins avant 1760; surtout qu'il leur plaise de ne pas considérer le respect d'une signature, le sentiment de l'honneur et de la justice, comme des vertus de pauvres gens, bonnes tant au plus pour les Français. Que dans les milieux catholiques de langue anglaise, on se rappelle aussi que le Christ, au jour de l'Ascension, n'a pas donné à ses apôtres le mandat d'enseigner les nations dans la langue prédominante des empires; et que certains citoyens, de par leur caractère, sont tenus plus que personne de ne pas déformer, dans l'esprit de notre peuple, les notions de droit et de justice.

* * *

Quand toutes ces conditions seront remplies, il y aura sûrement plus d'entente et plus de paix entre les races au Canada. Ici, toutefois, n'allons pas tomber dans l'idylle romanesque et le rêve impossible. Les partisans du bilinguisme universel se donnent l'air de prêcher leur remède comme s'il devait guérir à jamais tous nos maux, faire naître entre les deux groupes ethniques de notre pays, une fraternité amoureuse et indéfectible. Prenons garde aux illusions naïves et sachons voir, encore une fois, les limites du possible.

Et d'abord, nous oserons le dire: c'est bien improprement que nous parlons en ce pays d'«*unité nationale*». L'unité suppose une compénétration, une fusion

d'éléments à laquelle est fatalement réfractaire une nation comme la nôtre, composée d'éléments si divers. Que les mots « alliance », « union nationale », nous suffisent, comme étant les seuls qui se prêtent à la réalité. Toutes les visites de « bonne-entente » et tout le bilinguisme que l'on voudra pourront faire naître quelques amitiés entre quelques hommes, entre groupes ou petites sociétés des deux races. Mais il serait dangereux et chimérique d'espérer autre chose. Entre nos deux races il y a des sentiments de fond qui ne sont pas prêts de disparaître, aussi longtemps du moins que l'orangisme sera libre de prêcher ses doctrines en ce pays, et que les politiciens de l'Ontario jugeront profitable, en temps d'élection, de battre la grosse caisse contre le Québec. C'est d'ailleurs une vérité commune : toutes les races ont une tendance à s'opposer par leurs diversités mêmes. Joseph de Maistre a écrit ce mot profond : « Les races ne s'aiment pas ». Et, certes, on peut regretter ces méfiances ou ces ressentiments païens après vingt siècles de christianisme. Mais enfin à qui la faute s'il en est ainsi au Canada ? Et la pire erreur que puisse commettre un peuple, dans sa vie publique, c'est de n'être pas raisonnablement réaliste. ²

² Cet article était achevé lorsque nous avons lu dans l'*Action française* de Paris, (27 août 1925), un article de M. Léon Daudet, intitulé : *Les Anglo-Saxons et nous*, qui apporte à notre assertion un très curieux témoignage : « Les perfectionnements des moyens de communication entre les peuples, écrit le journaliste parisien, ont donné l'illusion puéride, pendant un siècle environ, que les barrières des nationalités tomberaient. Il n'en a rien été, bien au contraire... Entre les peuples latins, comme entre les peuples anglo-saxons, existent des affinités qui n'existent pas entre les deux groupes. Bien que fort différents des Anglais, les Américains comprennent mieux les Anglais qu'ils ne comprennent les Français. De leur côté, les Français mettraient volontiers plus d'efforts à comprendre les Américains qu'ils n'en mettraient à

Ne nous laissons pas prendre, non plus, à ce sophisme, que, citoyens d'un Etat bilingue, nous aurions le devoir d'être bilingues. Le devoir de l'Etat ne saurait imposer ici un devoir correspondant de la part de chacun des sujets. L'Etat a le devoir d'être bilingue, non point parce qu'il régit un peuple bilingue où chacun parle deux langues, mais parce qu'il régit deux races dont chacune parle sa langue et a le droit qu'on la respecte. Donc, par son bilinguisme officiel, l'Etat, loin d'imposer à tout le peuple d'être bilingue, consacre plutôt le droit de chacune des deux races canadiennes de parler la langue qui lui est propre. Et là seulement est la raison de son bilinguisme. Tout au plus l'intérêt national impose-t-il à quelques-uns, à ceux-là qui seront les fonctionnaires de l'Etat fédéral, d'apprendre les deux langues, mais précisément pour que le droit de chacune des deux races soit respecté.

En outre, l'intérêt des particuliers peut demander l'étude d'une deuxième ou d'une troisième langue. Mais quand l'intérêt commande une telle nécessité à une minorité ethnique, elle doit se méfier des engouements. Que l'on se rappelle bien l'histoire de l'Irlande. Avant de perdre sa langue, l'Irlande a été d'abord saturée de bilinguisme.

comprendre les Anglais. *Mais ils s'aperçoivent, avec étonnement, au bout de quelque temps, que cet effort ne sert à rien, ou sert infiniment peu. Inutile d'ajouter que la connaissance, ou l'ignorance de la langue anglaise ou de la langue française, ne sont pour rien dans cette incompréhension réciproque quasi totale.* Clément est le seul de nos hommes d'Etat qui ait parlé couramment l'anglais. Il a fait, après la guerre, une tournée de conférences en Amérique. Il est notre meilleur orateur, le plus simple, le plus direct. Il n'a obtenu aucun résultat et n'a produit aucune impression. Même remarque, en plus accentué, quant aux généraux vainqueurs.»

La connaissance d'une deuxième langue est certes un élément de culture. Cette connaissance peut être utile et même nécessaire au Canada: elle est utile, si le sujet connaît déjà bien sa langue, et surtout s'il est une valeur par sa formation; nécessaire, si le sujet se trouve dans une province anglaise; moins nécessaire, s'il habite des centres français du Québec; et pas du tout nécessaire, s'il habite nos campagnes. Cette connaissance d'une seconde langue peut être même inquiétante, si elle est trop répandue dans le peuple du Québec — car nous sommes une minorité dans la Confédération, et une minorité latine, c'est-à-dire molle, en face d'une majorité anglo-saxonne, obstinée et hautaine.

* * *

Résumons-nous. Les Canadiens français ne doivent pas oublier qu'ils ont leur unité nationale à sauvegarder et que rien ne les oblige de la sacrifier à l'unité canadienne. La connaissance de l'anglais n'est nullement nécessaire à chacun de nos compatriotes pour prendre contact avec l'élément anglais et nous expliquer avec lui. Ce contact, nous avons déjà assez de bilingues chez nous, pour l'établir. S'il n'en tenait qu'à cette condition il y a beau temps que le désaccord national aurait pris fin. Mais le désaccord tient à des causes plus profondes où le bilinguisme ne peut rien ou peu de chose. Prenons garde aux illusions. Repoussons toute pacification qui ne serait possible qu'au prix de notre disparition.

Anatole VANIER.